

# Mémoire et Patrimoine de Les Marches

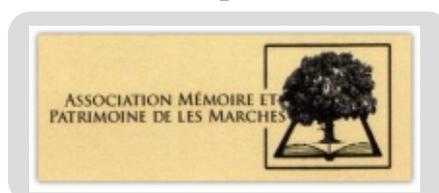
**"60 ans de pêche à la ligne au lac Saint-André !"**



Sur la photo, (date approximative 1965) en partant de la gauche :

Louis VIBOUD - Henri MOLLARD (père de Milo) - Michel BAL - Tony LAMBERT - J-F SUPTIL - J-F RICCI -  
Robert PERCEVAL - Jojo GAMEN - ?

Edité par



**Informations adhésion**

L'association « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » a été fondée en juin 2006 et s'active depuis lors à réaliser son objectif, à savoir : la sauvegarde, la valorisation et l'étude du patrimoine de la communauté de Les Marches dans toute sa diversité.

Pour information :

Merlet-Dassé Noëlle

Présidente de l'association

06 63 40 49 54

n° d'association 0732015849

Adhésion 10 euros

(5 euros pour mineurs et étudiants)

**Rédaction**

Le premier numéro de ce périodique est paru en mai 2007. Sortant deux fois par an, le bulletin « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » présente aux lecteurs le travail des différents groupes au sein de l'association, ainsi que des récits en rapport direct avec Les Marches.

Toute personne qui souhaite publier un article dans le bulletin doit soumettre son texte et les illustrations l'accompagnant à la lecture du Comité de lecture. Les opinions exprimées dans les articles parus n'engagent que leurs auteurs.

**Directeur de publication**

Noëlle Merlet-Dassé

**Comité de lecture**

Nicole LOMBARD, Noëlle MERLET, Nadezhda SLAVOVA, Marie-Madeleine JOSSEROND, André BERTHOLET, Jean-Robert DASSÉ.

**Conception et impression par nos soins****Diffusion**

Auprès des commerçants locaux  
A l'occasion des manifestations que l'association organise ou auxquelles elle est invitée.

Auprès des associations touchant au patrimoine et à l'histoire.

A la Médiathèque de Chambéry.

**Bulletin gratuit**

**Edito**

Voici en ce beau mois de mai fleurir notre premier bulletin de l'année 2014.

Le président Ghislain Garlatti est parti vers d'autres projets, l'AG de janvier a élu un nouveau bureau. Dans ce premier éditto, je tiens à le remercier d'avoir eu l'idée de lancer une association qui fasse connaître le patrimoine des Marches, sous tous ses aspects ; historiques, archéologique, naturels et culturels... les centres d'intérêt sont multiples et les chantiers à mener le sont tout autant. Bien évidemment il restera notre référent historique et continuera à faire connaître autour de nous un patrimoine parfois trop négligé parce que méconnu. Les membres de l'association continueront le travail commencé il y a maintenant 7 ans.

Aujourd'hui nous éditons le 15ème bulletin de l'association. Bon nombre d'entre vous l'attendent avec impatience, d'autres en font la collection et conservent chaque numéro comme un objet précieux, car vous êtes profondément attachés à cette mémoire et souhaitez conserver les traces d'un passé lointain ou proche.

Comment se fait-il que, malgré le fait que le passé soit aboli, donc dépassé, nous nous tournions vers lui, que ce soit pour nous pencher sur l'Histoire, ou pour questionner notre histoire individuelle ? Le passé donne-t-il du sens à ce que nous sommes, répond-il à un souci de compréhension et nous aide-t-il à préparer l'avenir ?

Pour notre association, il s'agit aussi d'évoquer ces pages d'histoire avant qu'elles ne disparaissent petit à petit.

Nos bénévoles, comme des « déchiffreurs » ou « défricheurs » attentifs, nous font découvrir dans ce bulletin des histoires originales : histoire vécue par des témoins d'une époque, l'histoire des gabelous, les activités économiques ou de loisir du village comme la pêche par exemple. Je tiens à ce sujet, à remercier chaleureusement le président et les membres du bureau de l'amicale des pêcheurs pour le prêt des archives de leur association, ainsi que Mr et Mme Wallis pour la mise à disposition de leur collection de cartes postales du village.

Vous aussi vous pouvez contribuer à enrichir ce bulletin, n'hésitez pas à nous faire part de vos projets d'articles ou de documents retrouvés dans votre grenier.

Enfin je vous invite à participer en ces mois de mai et juin à notre premier *troc aux plantes*, (le 24 mai square Amédée V, devant le groupe scolaire Crincaillé), bien sûr à la conférence sur l'endiguement de l'Isère (31 mai, salle St-Maurice à 17h), et à la journée généalogique (22 juin à Bellecombe).

Tout au long de l'année l'association propose visites et conférences gratuites pour tout public.

Venez participer à l'aventure patrimoniale du village !

Bonne lecture

Noëlle Merlet-Dassé

Présidente

# Mémoire et Patrimoine de Les Marches

## Sommaire

2 Edito

### Patrimoine vivant

- 4 "60 de pêche à la ligne au lac Saint-André !" !  
 5 Acte de courage au lac St-André  
 6 L'amicale des pêcheurs à la ligne du lac  
 22 La société d'Assurance Mutuelle Agricole des Marches

### Nos travaux et enquêtes

- 13 La pêche au fil de l'eau et du temps  
 16 Mystérieuse Dame Julyana Berners  
 17 Règlementation sur la pêche et gestion de la ressource en eau  
 18 Les familles de douaniers et gabelous

### Généalogie

- 14 Généalogie des Costa de Beauregard

### Intermède patoisant

- 24 Shanson di marshan d'vin

### Portrait

- 25 Joseph VALLIER

### Actualités

- 26 Assemblée générale de l'association  
 26 L'incendie du lac sablé

### Vie associative

- 23 Recherche sur les meuniers  
 27 Nos réunions mensuelles

### Agenda

- 27 Journée "généalogie"  
 27 Conférence sur l'endiguement de l'Isère  
 28 Troc aux plantes

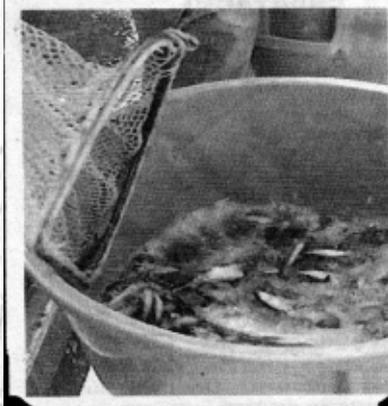
1954 - 2014  
 L'amicale de pêche fête ses 60 ans

LES MARCHES 14-03-97  
 Pêche : ouverture  
 la veille de Pâques



L'association de pêche du lac St-André prépare l'ouverture qui s'est toujours faite ici la veille de Pâques. Les cartes sont en vente aux endroits habituels et les pêcheurs impatientes devront attendre encore quelques jours avant de sacrifier à leur passion, le temps de préparer leur matériel et de vérifier l'état de leur ponton. Ceux qui ont assisté à l'apport de poissons qui vient d'être effectué seront sans doute rassurés quant aux possibilités de prises : il y en a et ils sont beaux. Parmi les 345 kg de carpes déversés, il y en a qui approchaient les 15 kg ! Ils n'étaient pas seuls et autour du président, Coucoune, dans une ambiance toujours agréable et détendue, le lac s'est enrichi de 350 kg de tanches et de 760 kg de friture de gardons. Venus des Dombes, les poissons étaient attendus par plusieurs curieux et notamment par M. Antoinat qui a tenu à être présent au côté du garde-pêche. Le frétillement de la friture que l'on a pu voir sous le soleil augure bien d'une ouverture que beaucoup ne manque pas depuis de nombreuses années.

A.B. ■



# Patrimoine vivant

## 60 ans de pêche à la ligne au lac Saint-André !

L'association " Amicale de pêche du lac St-André " fêtera le 26 décembre 2014 son soixantième anniversaire. Mémoire et patrimoine, fidèle à son objet, propose à nos lecteurs et offre à l'amicale des pêcheurs, un historique exhaustif de ce parcours.

La passion portée par ses membres durant ces 60 années sans discontinuité en fait l'association la plus ancienne de la commune. Ancrée dans le paysage associatif de la commune l'amicale de pêche, outre son activité de loisirs, trouve son fondement, dans la protection de l'environnement. Aussi on constate une certaine fierté des membres des conseils d'administration successifs, de concourir à protéger le lac souvent appelé " joyau dans un écrin de verdure " par les habitués des lieux.

Il m'est difficile de parler de l'amicale de pêche sans évoquer le lac, non seulement parce qu'il est bien évident qu'il n'y aurait pas de pêche sans lac, mais aussi parce que le lac a son histoire et que ces deux histoires le lac/la pêche s'entremêlent. Bien sur, des obstacles se sont interposés entre projets et réalisations. Le bien commun prévalant, tout se termine toujours par des réconciliations.

## Le grand lac

Le grand lac s'est formé suite à l'éboulement du Mont Granier. L'ampleur de la catastrophe de 1248, la fière allure et la forme particulièrement imposante de la montagne se reflétant dans les eaux du lac en font une véritable fascination. Le lac quant à lui, ne bénéficie t-il pas de la légende qui raconte que le clocher de l'ancien village de Saint-André se trouverait sous l'eau et sonnerait tous les ans à la veille de la Sainte-Catherine ou même qu'il sonnerait à la Toussaint ? Ne dit-on pas que par eaux calmes on dit pouvoir apercevoir les ruines de la cité engloutie ? Tout confère à cet ensemble un certain mystère.

Le grand lac n'a rien à voir avec les « cugnettes » comme l'écrit Pérouse (historien, archiviste aux Archives Départementales de Savoie). C'est le plus grand des lacs de la commune (7 ha de superficie), octroyé à Aymeric de Briançon, seigneur de Bellecombe-Chapareillan, il s'appelait alors le lac d'Emery puis lac de Méry et devint le lac de St-André. Ce lac fut cédé au XIVème siècle par Humbert II du Dauphiné pour 3000 ans aux dominicains de Grenoble qui eux-mêmes le sous-louèrent pour 300 ans. Tour à tour savoyard,

français ou partagé par la ligne frontière (carte de M. Thomassin en 1436 et Mappede Sarde de 1760), le grand lac devint par la suite la propriété de grandes familles notamment la famille VIVIAND dont Charles et Eugène furent maires au début du XXème siècle, et qui - dit-on - « *pouvaient aller à pied de leur château jusqu'au lac sans sortir de leur propriété !* ». Cette propriété revint à Madame DEWITTE, compagne de Monsieur VIVIAND. Décédée sans héritier. Le légataire universel désigné par le tribunal a jugé bon que les biens de la défunte soient attribués à la Maison de retraite Saint-Benoit de Chambéry qui, par la suite, a vendu les terres et les vignes à Monsieur FUSTINONI Jean, déjà leur exploitant ; le lac à la commune en 1954 et le château à la famille de LAPASSE.

Dès lors un contrat de bail fut conclu entre les pêcheurs et la commune d'une durée de neuf ans dans un premier temps, puis de trois et aujourd'hui de cinq ans. Ce bail permet à l'association d'en jouir conformément aux statuts, de détenir les droits de pêche, à charge d'en assurer la gestion halieutique, l'entretien piscicole du lac, d'en demander une analyse des eaux, de se préoccuper du bon état des pontons installés au bord de l'eau.

## Actes de courage

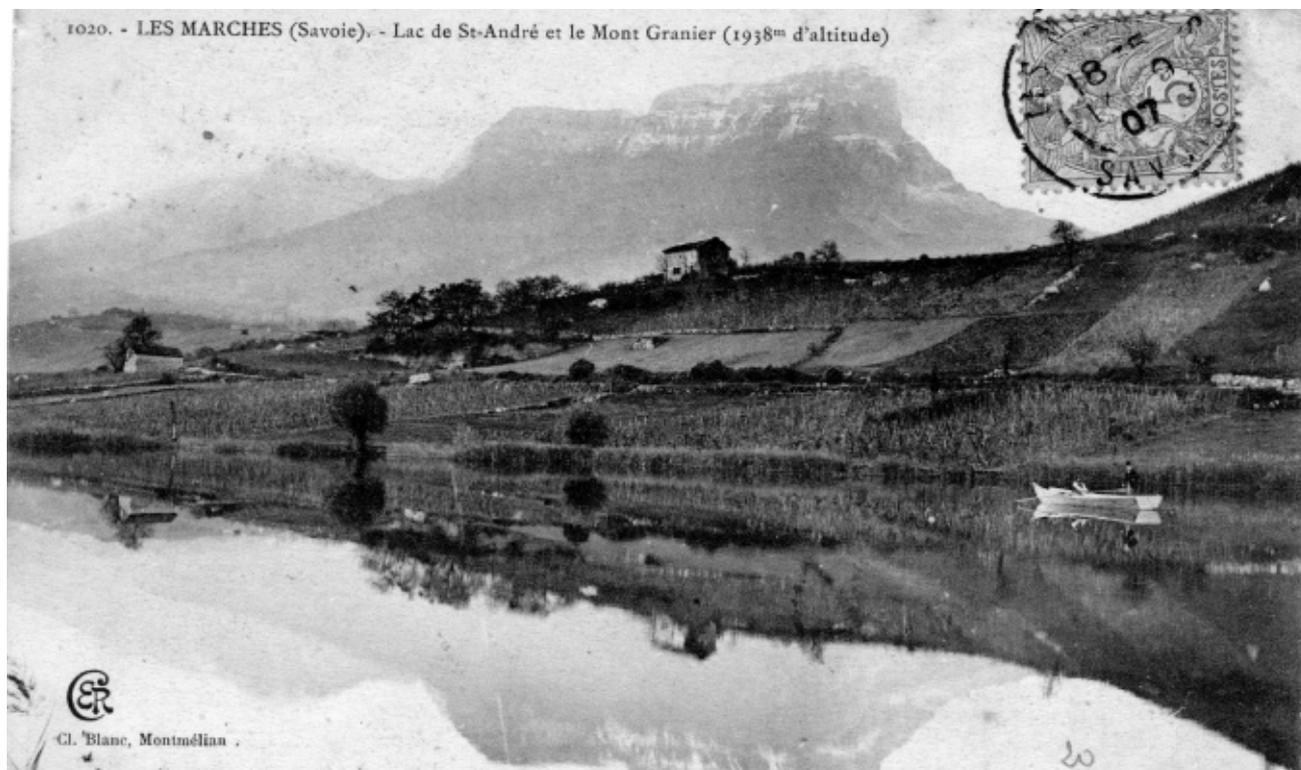
Voici le courrier qu'écrivit le Maire Charles Mermet (maire du 12 juin 1881 au 15 mai 1904), au Préfet en date du 18 août 1901, sur la base des témoignages apportés :

*« Le 11 août 1901, le sieur Perceval Jacques 42 ans receveur buraliste aux Marches, se jette à l'eau pour y prendre un bain [dans le lac St-andré], il était arrivé en pleine eau, soit à 8 mètres du bord, lorsque pris d'une indisposition subite, il perdit tout à coup connaissance, puis il fut entraîné au fond du lac, qui a cet endroit a plus de 3 mètres de profondeur. Le jeune Levet Louis âgé de 9 ans accompagné d'un camarade pêchait tout près, témoins de la scène tous deux ont appelé « Au secours ». Vallier Joseph (22 ans, cultivateur à St-André) se préparant à prendre un bain, à l'appel des enfants, n'hésita pas à se jeter à l'eau, plongea, saisit le noyé par les cheveux, le remonta à la surface, aidé de ses deux camarades présents Perceval Jean (29 ans cantonnier) et Vallier Jean 29 ans son frère. Ils le ramenèrent sur le bord, inanimé comme mort. Un quart d'heure de soins intelligemment donnés par son sauveteur, le noyé fut rappelé à la vie.»*

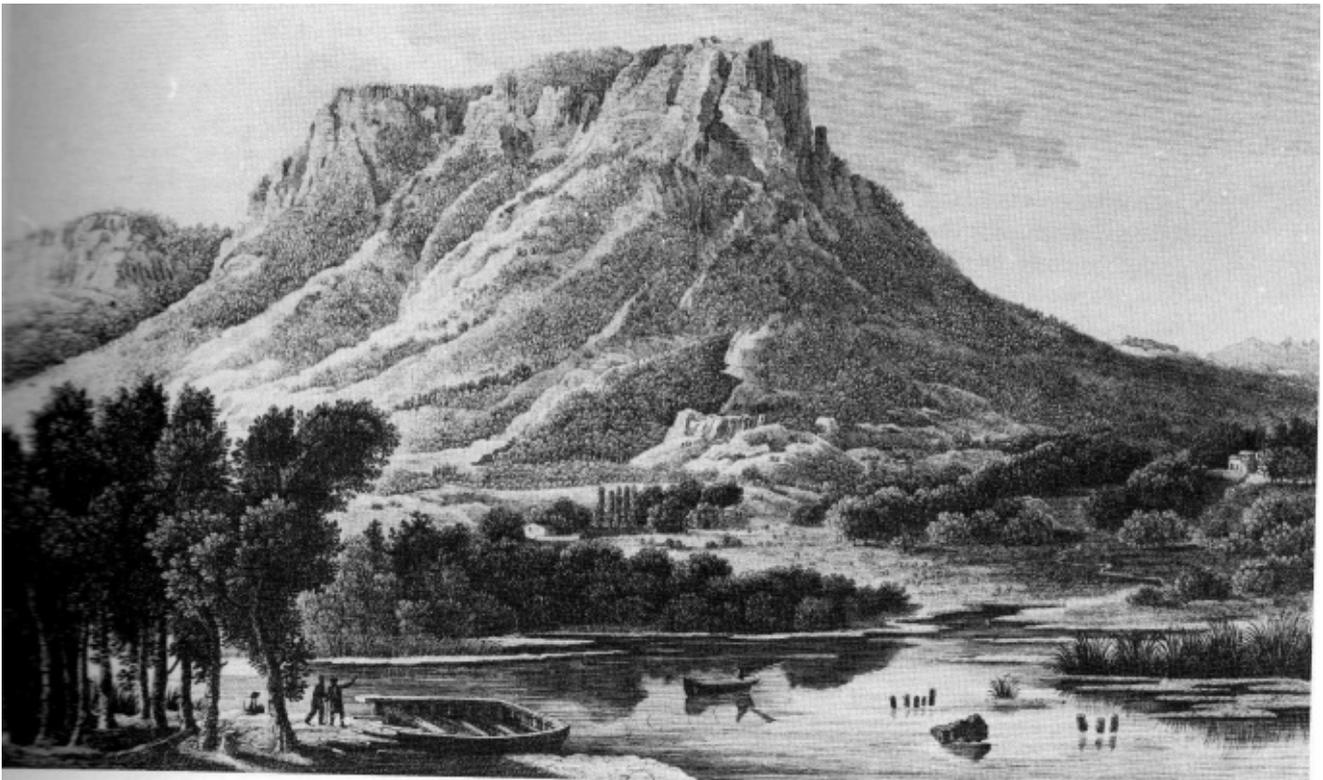
Ce n'était pas la première fois que des membres de la famille Vallier « ...avaient prouvé des actes de bravoure semblables, durant lesquels ils se sont dévoués au péril de leur vie : en 1876 Vallier Joseph (père) avait tenté de sauver un certain M. Carmaud de Chapareillan, puis en 1878 le même plonge 4 fois pour sauver une vie, et en 1886 Vallier Jean-Marie l'aîné des fils tente de sauver le jeune Haiat Joseph qui ne put être rappelé à la vie.»

Un courrier daté du 28 octobre 1901 et signé par le Préfet, informe le Maire de la commune des Marches, de sa réponse favorable à sa requête et à la délivrance d'une mention honorable, sous le sceau du Ministère de l'Intérieur, pour acte de courage, qui sera directement envoyé à Vallier Joseph.

Que Vallier Joseph (fils) en soit remercié 113 ans après... Perceval Jacques était mon arrière grand-père !



Le lac de St-andré au début du XXème siècle



Gravure de Pierre-Gabriel BERTHAULT (1748-1819)

## La pêche sur le lac

Des activités de pêche sur le lac existaient antérieurement. Le plus ancien document que nous ayons trouvé est la gravure ci-dessus, de P. G. Berthault, sur laquelle nous arrivons à distinguer un pêcheur en barque et peut être quelques pieux d'amarrage. Une recherche aux Archives Départementales a permis de retrouver un arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1915 signé par le Secrétaire Général de la Préfecture autorisant, sur proposition du Conservateur des Eaux et Forêts, M. Viviani, propriétaire du lac, « à procéder à une pêche exceptionnelle de brochets au principe du décret du 05/09/1897 » (art. 2 du décret du 21/03/1913), puis un autre le 03/06/1920.

Le 6 octobre 1923, un courrier du Préfet Marcel Grégoires toujours en référence à l'article 3 du décret du 05/09/1897, stipule l'obligation pour la mairie de publier les dates de périodes d'interdiction 10 jours avant le début de chaque période.

Ainsi les périodes d'interdiction allaient du 20/10 exclusivement au 31/01 inclusivement. Puis un arrêté réglementaire permanent signé par le Préfet de la Savoie, Henry Mouchet est approuvé par décision du ministre de l'agriculture, stipule les différentes classifications des cours d'eau et étangs dont le lac de St-André. Il figure en catégorie 2, car peuplé de salmonides : truites par exemple, et de cyprinides : poissons d'eau douce. Sont mentionnées

également les périodes d'interdiction de pêche, les conditions d'emploi des filets trainants, les procédés de pêche, le déversement de résidus individuels dans les cours d'eau, la divagation des oies, canards et autres animaux aquatiques.

## L'amicale des pêcheurs à la ligne du lac de St-André

Mais pour notre amicale de pêche tout a commencé par la déclaration au Journal Officiel le 26/12/1954 d'une association dite " Société de pêche du lac St-André ", dont les statuts entrés en vigueur à compter du 01/01/1955 se donnaient les objectifs suivants : « *Le but de l'association est d'obtenir l'affermage de lots de pêche sur le lac St-André territoire de la commune, de concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution, d'encourager la surveillance, d'assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement du poisson* ». La Société de pêche est maintenant communément appelée " amicale ". Elle perpétue les traditions de la pêche, sans enjeu particulier de compétition mais avec camaraderie.

A partir des archives de l'amicale de pêche, nous pouvons, à la lecture des compte-rendus des Assemblées Générales, qui ont lieu chaque année le deuxième dimanche de février, lister chronologiquement ses représentants depuis sa création.

#### 1954, création de l'Amicale

Président : Bal Albert

Trésorier : Mollard Emile qui démissionna en 1961, mais qui resta cependant toujours proche des pêcheurs. Il fut même le revendeur de cartes de pêche le plus fervent.

Secrétaire : Guichebaron Roger

#### 1965

Président : Bal Michel

Secrétaire : ?

Trésorier : ?

#### 1973

Président : Davoine Emile

1er vice : Président Menot Henri

2ème vice-président : Fournier Robert

Trésorier : Perceval Robert

Trésorier-adjoint : Fayollat Marcel

Secrétaire : Bal Joseph

Commissaire aux comptes : Garet Claudius

#### 1976

Président : Tony Lambert (Alphonse), élu le 19/11/1976

1er vice-président : Brunier Edmond

2ème vice-président : Mr Garet Claudius

Trésorier : Perceval Robert

Secrétaire : Bal Joseph

Commissaire aux comptes : Besson Bernard

#### 1979

Réélection du bureau

Président : Lambert Tony (Alphonse)

Secrétaire : Bal Joseph

Perceval Robert abandonne son poste de trésorier,

Ravier Georges devient trésorier

#### 1986

Renouvellement du bureau 02/03/1986

Président : Lambert Tony (Alphonse)

Secrétaire : Bal Joseph

Trésorier : Ravier Georges

Commissaire au compte : Besson Bernard

Jean-Louis Verdoyat entre au bureau

#### 1993

président : Joseph Bal dit " coucoune " fils d'Albert Bal l'un des créateurs de l'amicale, est élu le 15/04/1993 suite à la démission de Lambert Tony (Alphonse)



Président et secrétaire préparent activement l'assemblée générale.

#### 1994

AG du 13/02/1994 rappel de la composition du bureau. Président : Bal Joseph

Secrétaire : Besson Bernard

Trésorier : Ravier Georges

Trésorier adjoint : Antoinat Michel

Commissaire au compte : Verdoyat Jean Louis

Membre Perceval Robert

#### 1995

Réunion de bureau le 9/03/1995

Le trésorier Georges Ravier cède sa place à Verdoyat Jean-Louis et prend le poste de commissaire au compte

#### 1999

Démission le 27 juillet 1999 du président en place

Le 16/11/1999 Président : Verdoyat JL (son grand père M. Menot vivait au village et a assuré la responsabilité de 1er vice-président)

1er Vice-président : Boniface Arthur

2ème Vice-président : Bérard Gérard

Trésorier : Georges Ravier

Trésorier adjoint : Antoinat Michel

Secrétaire : Simon Bernard

#### 2000

AG du 13/02/2000 confirme les membres du bureau et les membres : Lapeyre joel, Besson Bernard, Aiguillon Stéphane, Prieto Eric.

#### 2002

AG 10/02/2002

Election d'un tiers sortant : Arthur Boniface et Stéphane Guillot sont démissionnaires, deux membres se présentent Dominique Garet et Dolozza Jean François.

**2005**

AG 13 février 2005

Après 31 ans de service Bernard Besson donne sa démission. Réélection du bureau, Eric Cragnolini rejoint les membres du bureau.

**2009**

AG 13/02/2009 M. Cragnolini démissionne.

M. Wallis entre comme membre du bureau

**2014**

AG, élection :

Président : Jean-Louis verdoyat

Serétaire : Simon Bernard

Trésorier : Ravier Georges

2 vice-présidents Wallis Wilfrid et Thomas Guchet

**L'**amicale vit au rythme de l'alvinage, de l'ouverture et de la fermeture de la pêche. A la création, l'ouverture était fixée au 1<sup>er</sup> dimanche de juin. Puis il y a quelques années, elle le fut en avril et la date de fermeture en novembre, on pouvait pêcher du lever à la tombée du jour, la pêche de nuit étant interdite.

Aujourd'hui, l'ouverture est fixée au 1er mars, elle permet aux passionnés savoyards et isérois de se livrer tôt et longuement à leur loisir, en achetant leur carte de pêche du lac de St-André car ils ont jusqu'au 30 novembre pour s'adonner à ce plaisir en pêchant du lever du jour à 22h. Pour cette saison, le coût de la carte est de 28€ à l'année, 17€ par mois, 6€ à la journée, gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, possibilité aussi de pêcher en barque pour

36€ et de louer des pontons.

Aujourd'hui les cartes sont disponibles au tabac-presse des Marches chez M. Pissetti, au camping *La Ferme du Lac*, à Europêche Chambéry, chez Anderlini à St-Alban Leysse et enfin au tabac-presse de Chapareillan.

Si les revendeurs dans les années passées étaient nombreux aussi bien en Savoie qu'en Isère, c'était surtout chez " *Milo* " que la majorité des pêcheurs achetaient leur carte. A cette époque (années 80) le prix de la carte à l'année était pour « *le sociétaire du pays* : 30F, *les sociétaires étrangers* : 50F, *le prix de la carte à l'année en barque* : 70F pour les sociétaires du pays, 100F pour les sociétaires étrangers ».

Et gare à celui qui n'a pas sa carte car les gardes veillent ! Quelques noms de gardes : Rey Gabriel, Alphonse Lambert, Chassandre, Berthaux Martial, Cadet René, Descamps, Berard Gérard, Garet Dominique, Lapeyre Joël ,Aiguillon Stéphane, Wallis Wilfrid, Jean-Yves Piedallu, Garet Davy, Mevel Jean-Baptiste...

Autrefois agréés pour cinq ans et indemnisés, les gardes particuliers de l'amicale de pêche devait préalablement prêter serment devant le juge d'Instance de Chambéry. Aujourd'hui, les 4 gardes-pêche (bénévoles), du lac - en « eaux closes » (c'est à dire qu'elles ne dépendent pas du domaine public)- ne prêtent plus serment. Ils portent sur eux une attestation de la responsabilité qui leur incombe, signée par le Président de l'amicale et s'ils ne peuvent plus verbaliser, ils sont en mesure de confisquer le matériel si le règlement n'est pas respecté.

**Le 24 janvier 1892...**

Un procès verbal a été adressé au Sieur Carret Philibert, au motif qu'il avait été pris à pêcher la grenouille avec un filet de 8mm et non de 10 comme le prévoit l'article 2 du décret du 10 août 1875, la grenouille étant assimilée aux poissons de petite taille.

La condamnation à payer, une amende de 5F, réclamée par le tribunal correctionnel de Chambéry le 5 février 1892, avait fait l'objet par le contrevenant d'un courrier auprès du Préfet. Mais s'appuyant sur le règlement ne pouvait que répondre au Maire de l'époque (Charles Mermet) « *que si le pétitionnaire persistait à croire qu'il est illégalement frappé, il n'a qu'à interjeter appel de jugement auprès des tribunaux compétents, l'administration préfectorale ne pouvant donner une quelconque satisfaction à sa requête* ». Vous conviendrez que c'était tout de même bien cher payé les 2mm !

**L'alvinage**

Les recettes des cartes de pêche permettent l'achat de poissons. L'alvinage permet de déverser en novembre/décembre : gardons, brochets, tanches, carpes, perches. De quoi peupler le lac jusqu'aux beaux jours ; rien n'arrête nos amis pêcheurs à cette occasion, ni la bise, ni le froid, ni le gel. La pensée des futures prises l'emporte toujours, et nos pêcheurs dès le printemps seront au rendez vous !

**LES MARCHES Amicale  
des pêcheurs du Lac Saint-André**

Dimanche 12 février aura lieu l'assemblée générale, salle de la mairie à 10 h 30 suivie d'un vin d'honneur.

Au cours de cette réunion bons nombres de sujets seront abordés. Notamment celui de l'alevinage. Du fait de la non parution du dauphiné ces jours-là, il convient de rappeler qu'il aura lieu à la mi-décembre.

Alevinage important avec peu de bénévoles ainsi ont été mis en place quelques 300 kg de brochets de 1 à 2 kg. Autour du lac et près des Roselières. Dans la foulée, l'opération friture avec mises à l'eau de 800 kg de gardons, rotengles... puis 400 kg de tanches et 400 kg de carpes, d'un poids moyen d'un kilo. Voilà de bonnes parties de pêche pour 1989. Encore merci aux bénévoles.

9-2-89

Art. DL 09/02/1989 "Coucoune" avec la barbe et Lambert au premier plan

## Les pontons

*En bref* : AG du 11/02/1979

Intervention du maire : « Je suis heureux du bon fonctionnement de la société et remercie les membres du bureau et leur sympathique président. Aussi je demanderai à tous nos amis pêcheurs ici présents une petite aide pour sauvegarder l'environnement et le calme de notre lac. Ceci se résume en peu de choses. Vous avez remarqué que certaines personnes laissent vraiment toutes leurs ordures sur place. Il faudrait si possible leur dire gentiment qu'ils détruisent eux-mêmes le lieu de leur détente ».

Autrefois des pontons, faits de bric et de broc par leurs "propriétaires" fleurissaient tout autour du lac. On pouvait en compter une soixantaine dans les années 90, l'usure du temps leur étant néfaste, et malgré la mise en garde de l'amicale auprès des "propriétaires", sur la préservation de leur bon état, il était nécessaire de prendre des décisions. Ainsi le compte rendu du 02/02/1974 rapporte « ...des pontons en ruine et la détermination des zones de baignades avec des bouées flottantes et des panneaux pour éviter toutes discussion ennuyeuse avec les gardes », les pontons en mauvais état devront être détruits.

Le 10 février 1992, le problème restant toujours aussi épineux la décision qui

fera certainement des mécontents, est prise : « Si un accident est causé par le mauvais état d'un ponton le propriétaire de ce dernier sera entièrement responsable ». Au début du mois d'avril il est procédé à la destruction de tous les pontons en mauvais état. Le lac sera nettoyé par tous les volontaires les 4 et 5 avril ».

Ceci était justifié par l'attrait touristique dont le lac bénéficiait par les nombreux promeneurs qui montaient sur les pontons à leurs risques et péril, et se baignaient à proximité des pêcheurs venant ainsi troubler le calme propice à la prise, sans compter les détritits laissés par les uns et les autres.

# Tous présents à l'appel des deux gaules



Lamartine ne tarissait pas d'éloges sur le lac du Bourget, c'est un fait, mais s'il avait dirigé ses pas près des coteaux d'Apremont et sur les berges du magnifique plan d'eau de Saint-André, ses affirmations poétiques auraient pris une toute autre dimension.

Ici, dans les roselières, impossible de manquer le rendez-vous avec le calme, la détente, la rêverie. Le mont Granier se penche sur le miroir gris bleu. La fuite d'un col-vert ride parfois la surface d'une onde juste troublée par le baiser mouillé du poisson qui gobe.

Partout, c'est le silence, la tran-

quillité, la quiétude printanière. Pas de souci pour le promeneur, sinon celui de profiter pleinement des heures qui s'écoulent. Profiter. C'est ce que font régulièrement les fidèles de ce secteur idyllique lorsqu'ils répondent à l'appel de Tony Lambert, président de l'amicale des pêcheurs du lac Saint-André, qui les invite depuis près d'un quart de siècle à y plonger leurs lignes.

Deuxième samedi d'avril, les bourgeois ouvrent un œil curieux sur la cohorte bottée qui s'étire tôt le matin vers les bords scintillants de rosée. L'ami Milo a d'abord accueilli les inconditionnels du bouchon à son cabanon

réputé, pour l'adhésion réglementaire à la société.

Chaque année, on frise la rupture de stock des cartes, tant le coin est apprécié, voire jaloué. Normal, tout est carré, net et précis sous la houlette du président Lambert et son équipe qui veillent sur un bien longuement préparé, fruit d'un travail régulier et d'un entretien rigoureux.

Ce lac, c'est leur "truc", une sorte de joyau que beaucoup convoitent. Mais pas question de s'en emparer, que les choses soient dites un fois pour toute. Du reste, la formule actuelle semble excellente, puisque cette année encore, plus de 600 pé-

cheurs seront présents pour enrichir leur palmarès avec les brochets, carpes, tanches ou truites qui abondent sous les pontons. Dans quelques semaines, ils seront rejoints par trois fois plus d'amateurs qui arpenteront les rives sauvages à la recherche de la prise royale.

Cette participation massive a prouvé également que chacun appréciait l'effort renouvelé d'une saison à l'autre. En janvier et en mars derniers par exemple, 1 750 kgs de gardons et de rotengles ont été déversés; 700 de carpes, 500 de tanches et 50 de brochets, les truites assurant la plus grosse part de l'alevinage. C'est donc avec un plaisir jamais démenti que l'ouverture au lac a lieu chaque printemps. Ainsi, voilà donné au lac Saint-André le coup d'envoi des activités halieutiques très prisées des pêcheurs de l'ensemble du département, activités placées, grâce à une association dynamique et responsable, sous le signe de la réussite et de la satisfaction générale.

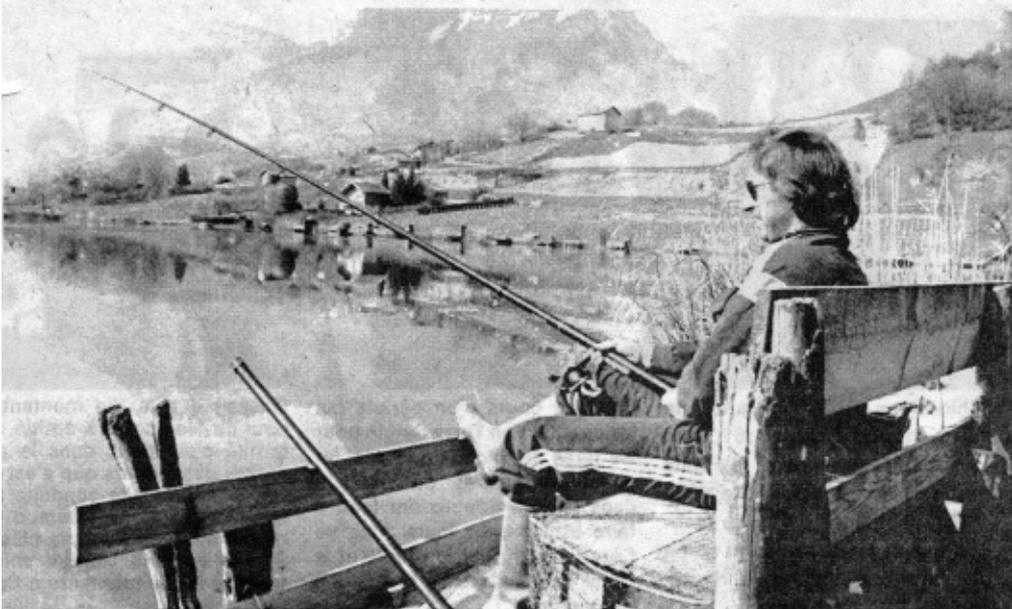
Tous contacts et renseignements aux 79.28.10.71., Tony Lambert, et 79.28.11.71., chez Milo Mollard.

J.-J. C.

**Nos photos.** — Une carpe de plus de 20 livres à l'actif de Jean-Pierre Lefèvre, de La Ravoir.

Coucoune, Marguerite et Manon, un trio spécialiste du bouchon...

Carte postale du lac Saint-André.



L'ouverture de la pêche, reste toujours, pour les passionnés un moment émouvant et attendu !

Mais tout ça n'empêchait pas le poisson de mordre à l'hameçon, semble-t-il !



Et c'est à partir de 1996 que la question des pontons et globalement la question de l'aménagement du lac va prendre un tournant que l'on attendait depuis une trentaine d'années. Cette année là, la création du Parc de Chartreuse auquel la commune de Les Marches vient d'adhérer va favoriser la protection de la zone du lac de St-André devenue aujourd'hui Grand site naturel du département. Il intégrera la restauration et le renouvellement que de la moitié des pontons. L'amicale de pêche lors de son AG du 14 mars 1999 en avait cependant déjà accepté une réduction substantielle puisque le nombre de pontons avait été ramené à 40 sur la soixantaine existante. Cette décision a semble-t-il, valu la démission du Président en place « car il ne souhaitait pas, selon son expression, cautionner des travaux contre nature. Il fait référence aux aménagements qui ont lieu actuellement autour du lac (parcs à voiture, pontons etc. Comme Président

il a été l'un des successeurs de celui qui a été à l'origine de la société e pêche créée en 1954, Albert bal, son père.». (art. DL du 22/11/1999, suite AG extraordinaire de nov. 1999).

Les nouveaux pontons furent mis en place fin 1999. Ils sont aujourd'hui au nombre de 33 (30 pontons de 2 places et 3 d'une place - cout de location d'une place : 22€ -. Les pontons neufs sont installés à l'ouest et au nord du lac. Ces pontons solides et esthétiques offrent somme toute de meilleures garanties aux pêcheurs et aux promeneurs. Outre la rénovation des pontons, ce fut l'occasion de travailler à la protection des roselières, la création d'un sentier en caillebotis autour du lac, l'enfouissement des lignes aériennes, une délimitation des zones de pêche, la création de fosses de frayère pour que se reproduisent les poissons et les batraciens, d'une zone de moraine pour arrêter les eaux d'écoulement, d'une zone de baignade, d'une zone de parkings et enfin la réfection du port en 2005, qui présente un aspect plus écologique et plus pratique et qui compte 24 places. Des panneaux signalétiques de prévention et d'information ont été aussi installés.

L'inauguration des aménagements réalisés dans le cadre de la protection et de la mise en valeur du lac a eu lieu samedi 11 septembre 2002. Classé grand site naturel par le conseil Général de la Savoie, le lac de Saint-André figure à l'inventaire des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique). Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie n'a t-il pas répertorié 216 espèces végétales autour du lac, 25 espèces de libellules dont 7 rares, ce qui en fait le deuxième site pour les libellules après celui de Chevelu.

## Le nettoyage du lac

Les journées de nettoyage qui étaient entreprises par l'amicale sur la base du volontariat se feront désormais avec la commune, la première fois le samedi 22 mars 1996. Un de ces rendez-vous annuels est retracé dans le journal Dauphiné Libéré du 22/03/1997 : « la journée nettoyage de printemps en mars, bénévoles marcheurs et pêcheurs passent au peigne fin la forêt, la plaine de Champlong, les digues de l'Isère... et sans oublier le lac de Saint-André, ramassent des tonnes de détrit. Une tonne de déchets fut sortie du lac par les bénévoles », en 2011: à pied, en barque et en camion, aidés de la

logistique communale, les bénévoles sont toujours étonnés de ce qu'ils peuvent trouver dans ce site naturel : bouteilles de bière, cannettes, chaises, jante de camion, carte de crédit, moto, baignoire.... (Art. DL du 30/03/2012) comme le dit le chroniqueur de l'époque « *la récolte a de quoi réjouir, même si hélas ce travail de titan sera à cause de l'incivisme de certains à recommencer l'an prochain* ».

## Apprentissage des jeunes

Aujourd'hui 30.000 ans après qu'un pêcheur de Cro-Magnon eut sculpté un saumon sur la paroi d'une grotte, la finalité de l'acte de pêche n'est plus de rapporter des protéines pour nourrir la tribu. La pêche s'est transformée en loisir, en sport et la proie est devenue un adversaire que l'on respecte et qu'on n'est plus censé tuer. Aussi il est important d'éduquer nos jeunes et depuis 2004, une dizaine de jeunes enfants marcherus s'inscrivent aux ateliers de l'amicale, ils peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et découvrir l'univers des techniques de pêche : les enfants âgés de 9 à 13 ans mordent à l'art et à la manière de pêcher.

Les pêcheurs chevronnés ont compris que seul un comportement qui respecte le milieu et ses habitants permettra le maintien d'une pêche de qualité pour tous. Merci donc à cette amicale qui depuis 60 ans œuvre à favoriser une pêche de qualité et à valoriser ce site qui appartient à tous, car la pêche ce n'est peut être pas uniquement la pêche c'est connaître et reconnaître le cadre de cet environnement remarquable qu'est le lac et tout en pêchant apprendre à reconnaître le cri de la macreuse, découvrir la mesange huppée, cette nature qui les entoure et qui vit comme les pêcheurs au rythme des saisons.

### Sources

- Archives départementales Savoie
- Archives de l'Amicale des pêcheurs à la ligne du lac Saint-André
- « Abyssum », G. Garlatti édité par Mémoire et Patrimoine.
- Cartes postales : Mme Wallis
- Articles du Dauphiné libéré



Une belle prise.

## LES MARCHES L'art de la pêche



les jeunes pêcheurs entourés de leur encadrant.

**S**amedi, 7 des 9 élèves de l'école de pêche de l'Amicale s'étaient retrouvés au Lac Saint-André pour apprendre le côté pratique de ce loisir. Première leçon: savoir se faire une place sur les pontons qui, bien que leur étant réservés, sont squattés par des baigneurs peu enclin à déménager. Le jeune pêcheur apprendra donc à être

diplomate. Deuxième leçon: déballer son matériel et monter les nouvelles cannes en carbone ultra légères. Troisième leçon : à l'ombre des roseaux caressés par le vent savoir affronter de longues heures sans prise. Enfin dernière leçon : se réjouir en commun des prises du jour en partageant ses trucs et astuces. 29.06.13

## La pêche au fil de l'eau et du temps

Qui a inventé la pêche ? Saviez vous que l'origine de la pêche remonterait au moins à 20.000 ans.

L'Histoire évoque ces milliers d'années où l'homme a appris à prélever, au sein d'un environnement hostile, ce qui est nécessaire à sa survie, ainsi il a appris à cueillir, à chasser et à pêcher. De ce lointain passé, nous ne conservons que quelques traces : les harpons magdaléniens en os de renne ou les harpons du Mas-d'Azil dans l'Ariège, en bois de cerf, des instruments de pêche et de chasse qui ont entre 10.000 et 15.000 ans.

La pêche s'est pratiquée de tout temps. Nos plus lointains ancêtres la pratiquaient à l'aide de lances ou de harpons rudimentaires faits de bois mais aussi à l'aide de nasses ou de pièges. Les pratiques de l'homme évoluant, il y a approximativement 16.000 ans l'homme invente la ligne. Les premières sont très rudimentaires, elles sont faites de lianes, de tendons ou de racines. Les hameçons quant à eux sont faits d'un simple bâtonnet de bois ou d'os, de fragments de silex. L'hameçon devient ensuite un crochet d'os d'ivoire ou de bois, puis en fer qui a l'inconvénient de rouiller. L'industrie de l'aiguille au XIXème siècle amène un grand essor dans la fabrication des hameçons. Les premières cannes à pêche dites modernes n'apparaissent qu'en 1840, elles sont faites en bambou refendu (bambou coupé en lamelles collées ensemble).



Hameçons - site Pointe-du-Buisson - Québec



Au XXème siècle, des progrès techniques font évoluer la pêche, avec le moulinet à frein en 1913, le moulinet à tambour fixe en 1930. Jusqu'en 1940 les cannes sont en roseau, en bambou ou en métal, les bas de ligne sont en crin de cheval ou en soie. Par la suite les matériaux se modernisent, et l'on peut voir apparaître des cannes en acier ou en aluminium (dangereuse en cas d'orage), matériaux remplacés par la fibre de verre, la fibre de polyester (le nylon est inventé en 1942 par Dupont de Nemours). Le carbone se démocratise dans la fabrication des cannes à pêche au début des années 1990, puis d'autres matériaux apparaissent tels que le bore, le kevlar, et le graphite.

En 1496 est imprimé à Westminster le traité de pêche à la ligne de **Julyana Berners** (ou Bemers, les deux manuscrits écrits par cet auteur sont orthographiés de façon différentes), fille d'un Conseiller du roi Richard II. Son ouvrage serait le plus ancien connu sur le sujet, de surcroît écrit par une femme. Il est dit « *que nous trouvons une description du matériel utilisé au Moyen Age : une baguette lisse de noisetier, de saule ou de tremble, percée dans le sens de la longueur, dont le scion [partie la plus fine de la canne à pêche] est formé d'une tige de noisetier. Les lignes étaient faites de crin de cheval teint, les hameçons fabriqués avec des aiguilles en acier de section carrée. Enfin la partie la plus importante du traité donne, pour chaque espèce de poissons des îles Britanniques, des indications sur les appâts, les endroits, les saisons, les particularités et les meilleurs techniques à mettre en œuvre* ». Néanmoins au XVIIème siècle, le traité de pêche de l'anglais **Isaac Walton**, « *Le parfait pêcheur à la ligne* » est plus célèbre.

Il paraît en France en 1688 la première édition des « *Ruses innocentes...* » - **de F. Fortin**, dans laquelle on trouve les secrets de la pêche dans les rivières et les étangs, et « *la manière de faire tout filet possible, l'invention et la fabrication de l'épuisette* ».

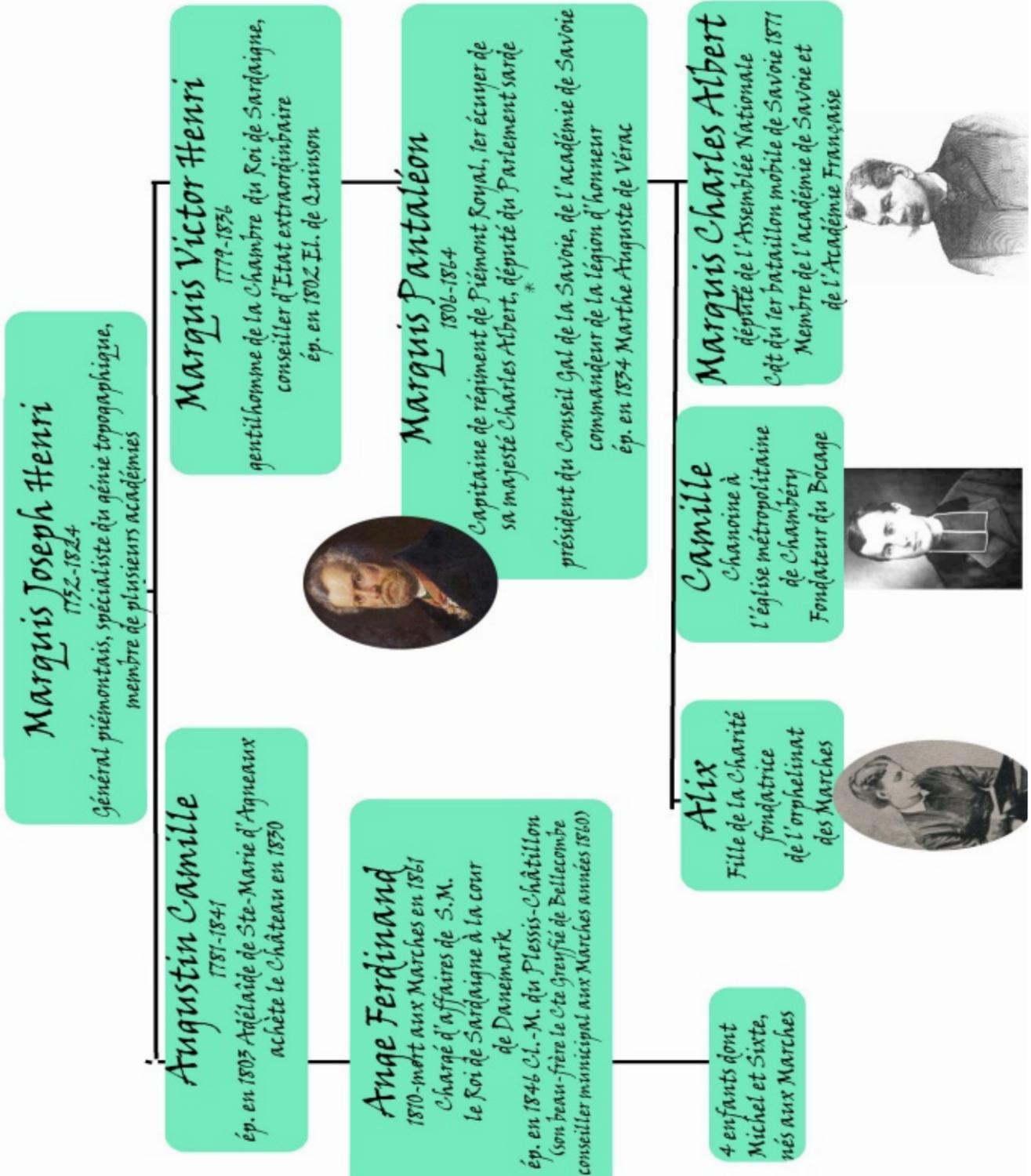
Ce n'est que 150 ans plus tard avec la publication en 1818 de l'ouvrage « *Le pêcheur français* » que **C. Kresz Aîné**, fabricant d'ustensiles de pêche et de chasse à Paris, pose les bases de la pêche sportive moderne, à peu près telle que nous la connaissons aujourd'hui.

# Les Costa de Beauregard

Originaire de Gênes, la lignée des Costa s'implante en Savoie à la faveur de **Jean-Baptiste** (1593-1663). Fils d'un sénateur génois, il est présenté à Charles Emmanuel qui le fait gentilhomme. Sa carrière est rapide : naturalisé savoyard, il devient conseiller d'Etat, contrôleur des finances, président de la Chambre des comptes de Savoie, président du conseil d'Etat et surintendant général des Finances.

Faisant souche en Savoie, cette famille a donné naissance à une dizaine de personnalités religieuses : **Ferdinand**, mort en 1671 « en odeur de sainteté », **Melchior**, abesse de Sainte-Claire, à une douzaine de militaires dont **Barthélemy**, Cnt en Chef de l'armée Bavaoise et autant d'hommes d'Etat : **Gaspard**, Pt de la Souv. Cour des Comptes de Savoie, **Marc-Antoine**, chambellan de l'électeur de Bavière.





En 1830, les Noyel de Bellegarde vendent le château et le domaine des Marches à la famille Costa de Beauregard.

Cette famille a eu une grande influence au cours de l'histoire de la Savoie par l'action de nombreuses personnalités issues de son rang : Jean Baptiste (1593-1663), Panthaléon (1806-1864), le comte Greyffé de Bellecombe.

Elle eu d'autant plus d'influence sur le cours de l'histoire sociale et scolaire du village (Adélaïde de Ste Marie d'Agneaux, Cl.-M. Duplessis-Châtillon) sur l'architecture du château des Marches (Ange-Ferdinand) et sur la fondation de l'orphelinat (Alix).



***Mystérieuse « Dame Julyana Berners », interview ( fictive par N. Merlet).***

La seconde édition (1496), du livre de St-Alban (compilation d'articles concernant la vie des gentilshommes de l'époque, contient trois essais la fauconnerie, la chasse et l'héraldique, elle est publiée à Londres chez Winken Worde et signée par « Dame Julyans Bernes ». Le seul indice sur l'identité de l'auteur du traité est une phrase à la fin du livre original de 1486 sur lequel on peut lire : « *Explication de Dame Julyans Barnes dans son livre sur la chasse* ». Cette édition inclue un « *Traité de pêche avec une ligne et un hameçon* » d'une vingtaine de pages.

Il est difficile d'avoir des précisions sur la vie de Julyana Bernes, elle fut probablement élevée à la cour puis intégra la vie religieuse. Elle devait avoir la passion des exercices que les hommes se réservaient, alors. Elle aimait les sports de plein air et devait considérer la pêche comme un sport de loisir, d'où l'Homme s'élèverait et renoncerait à la violence au vice et à l'oisiveté. Nous lui avons posé quelques questions, dont les réponses sont tirées de son livre.

**Comment vieillir sainement et en bonne santé ?**

*« Salomon en un de ses proverbes dit qu'un esprit heureux donne une vie efflorescente, longue et agréable. Étant ainsi, je pose une question: quels moyens et causes portent un homme à jouir d'un esprit bienheureux ? En vérité et avec mon meilleur jugement, je crois qu'il y a des sports et d'honnêtes jeux qui font que l'homme peut trouver plaisir sans avoir à se repentir ensuite. De là je déduis que les bons divertissements et honorable passe-temps entraînent une vieillesse agréable et une longue vie. Et pour cette raison, j'ai choisi quatre bons sports, à savoir : la chasse, la fauconnerie, la chasse au collet et aux pièges. Le meilleur à mon simple avis, est la pêche, appelé pêche à la canne avec ligne et hameçon. »*

**Quels sont vos meilleurs conseils ? :**

*« Ne pas pêcher sur les eaux des pauvres, ne pas prendre les poissons pris dans des nasses ou des filets car c'est du vol et indigne d'un gentilhomme. Bien refermer les portes et portails que l'on a ouverts pour se rendre sur notre lieu de pêche. Ne pas pratiquer cet art avec cupidité ou pour augmenter vos biens ; aller à la pêche est un plaisir et une distraction, pour la santé de votre corps et plus spécialement pour votre âme. Quand vous allez à la pêche ne prenez personne avec vous, il vous distrairait. Vous pouvez servir Dieu en récitant vos prières habituelles ».... « ....ne vous montrez pas non plus trop avide pour capturer vos poissons et en attraper beaucoup en peu de temps, ce qui serait facile si vous suivez les conseils de ce traité. Le résultat serait de détruire votre propre plaisir et celui des autres. Lorsque vous avez un plat suffisant, il n'est pas nécessaire de désirer plus. Vous aurez aussi pour obligation, dans la mesure de vos moyens, de nourrir les poissons et de détruire les prédateurs. Tous ceux qui seront en règle auront la bénédiction de Dieu et de saint Pierre ».*

**Et si le poisson ne mord pas ?** *«...si tel est le cas, notre pêcheur pourra en pleine tranquillité faire une promenade salutaire et agréable, en s'imprégnant et respirant à pleins poumons le doux parfum des distinctes plantes et fleurs qui lui ouvrira l'appétit et maintiendra son corps en bonne condition. Il pourra, aussi, admirer les évolutions des cygnes, canards, martinets blancs et de beaucoup d'autres oiseaux accompagnés de leur petits ».*

**A qui s'adresse votre traité ?**

*« Afin que le présent traité ne tombe pas en de mauvaises mains d'oisifs, ce qui ce serait passé si je l'avais publié en petit opuscule, je l'ai introduit dans une œuvre majeure dirigée aux nobles personnes de cette façon, ces oisifs de qui je vous ai parlé auparavant ne pourront aller à la pêche et ainsi la détruire ».*

Noëlle MERLET-DASSÉ



Le Lac St-André au début du XXème siècle

## Règlementation sur la pêche et gestion de la ressource *eau*

C'est semble-t-il, au Moyen Age que la pêche est réglementée en France par une série d'ordonnances royales. La pêche à la ligne est pour les plus pauvres un moyen de subsistance, mais elle est soumise à de nombreuses restrictions. Le prélèvement du poisson reste le privilège des confréries agréées, des prêtres et des aristocrates.

La première ordonnance sur la pêche qui soit connue, est celle signée par Philippe-le-Hardi, fils de St-Louis, en 1280 qui, au vu de l'appauvrissement des rivières, introduisit une période d'interdiction, fixa les dimensions des *prises* et interdit l'usage de certains engins et procédés de pêche.

Sur le plan de la réglementation, l'ordonnance de Louis XIV sur les eaux et forêts date de 1654. On retrouve quelques points de notre législation :

- Les périodes de fermeture. Les pêcheurs ne pourront pas pêcher pendant les temps de fraye (période de reproduction),
- L'obligation de laisser un espace libre de 30 pieds (9,84 m) côté chemin de halage et de 10 pieds (3,28 m) sur l'autre bord,
- L'obligation de curer les rivières et de préserver la qualité des eaux.

En 1789, la Révolution donne le même droit de pêche à toutes les catégories sociales.

Un décret du 4 juillet 1853, modifié par 34 décrets ainsi que par de nombreux arrêtés, complète la réglementation de la pêche durant le XIXème siècle, qui dès lors ne cessera d'évoluer.

La loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles du 29 juin 1984 est l'un des textes à retenir en ce qui concerne l'organisation de la dite *pêche en eau douce*. Il convient de citer également la loi sur l'eau de janvier 1992, aujourd'hui remplacée par celle de décembre 2006.

Toutes ces lois sont issues directement des engagements européens en la matière via la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000. Ces textes ne concernent pas uniquement le droit de la pêche ou la gestion durable des ressources en eau et des ressources piscicoles. Ils abordent, de fait, la protection des milieux aquatiques (rivières, eaux souterraines, zones humides, littoral, milieux méditerranéens, lagunes), des poissons et donc de toutes les autres espèces animales et même végétales liées à la présence de l'eau. En effet, l'élément de base c'est l'eau. En droit, le thème de l'eau, de son utilisation, sa gestion et sa protection est conduit par une réglementation très dense et complexe qui a pour but de gérer durablement nos ressources en eau pour la consommation et les ressources piscicoles.

## Le lac de saint-André bénéficie de la dénomination « eaux closes »

Les notions d'« eaux libres » et d'« eaux closes » se sont affirmées progressivement. Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, le législateur français a distingué, au sein des eaux douces, différentes catégories d'eaux selon que s'appliquent ou non les règles relatives à la pêche.

En 1923, il a autorisé la création d'enclos piscicoles et a prévu que les règles encadrant l'exercice de la pêche : temps, saisons et heures, procédés, modes et engins de pêche, espèces et taille des poissons pêchés ne sont pas applicables aux enclos aménagés sur les fleuves, rivières, canaux, ruisseaux ou cours d'eau quelconques « pendant le temps qu'est réalisé l'état de clôture, c'est-à-dire que la circulation du poisson entre les eaux closes et les eaux libres est efficacement interceptée au moyen de dispositifs appropriés » (article 23 de la loi du 15 avril 1829 dans sa rédaction issue de l'article 1er de la loi du 18 juin 1923).

En 1943, il a subordonné l'exercice de la pêche à l'appartenance à une association agréée et au versement de la taxe piscicole : « Dans les eaux libres, lacs, canaux et cours d'eau du territoire où la pêche s'exerce soit (...) au profit de l'Etat, soit au profit des propriétaires riverains constitués ou non en associations syndicales, nul ne pourra se livrer à la pêche s'il ne fait partie d'une association de pêche et de pisciculture agréée (...) et s'il n'a versé en sus de sa cotisation une taxe annuelle dont le produit sera affecté aux dépenses de surveillance et de mise en valeur du domaine piscicole national. » – article 5 de la loi du 15 avril 1829 dans sa rédaction issue de l'article 1er de la loi du 24 septembre 1943. Ces dispositions ont été codifiées en 1957 dans le code rural.

Les critères de qualification d'un plan d'eau en eaux libres, dans lesquelles le poisson est « *res nullius* »

(la chose de personne) où s'appliquent la législation et la réglementation de la pêche ou en eaux closes (dans lesquelles le poisson est « *res propria* » chose appartenant à une personne), où le sort du poisson dépend du propriétaire du fonds, ont évolué à plusieurs occasions\*.

Ce que nous devons retenir : les plans d'eau en eaux libres sont ceux qui communiquent de manière permanente, naturelle et directe avec un cours d'eau, un ruisseau ou un canal. A contrario, les plans d'eau dont la communication avec un cours d'eau ne présente pas de telles caractéristiques (par exemple, de simples grilles en amont et en aval autorisant le passage de l'eau mais non du poisson comme au lac de Saint-andré) sont des eaux closes. Les évolutions législatives et jurisprudentielles ont donné un nouveau contenu à la notion d'eaux closes. Les critères de distinctions des plans d'eau en eaux libres et en eaux closes ont été clarifiés et semblent dorénavant de nature à limiter sensiblement les ambiguïtés ainsi que les erreurs de caractérisation. Fort heureusement car il semble que les pêcheurs en étang soient de plus en plus nombreux, la pêche est développée par les communes qui privilégient la pêche pour les enfants et offrent un loisir de plein air simple pour les retraités et les familles intéressées\*.

Noëlle MERLET-DASSÉ

\*Eaux libres, eaux closes

### Références

Rapport du groupe de travail au Ministre de l'Écologie et du Développement Durable - Mars 2005.

### Sources :

- Biographie universelle ancienne et moderne, M. Michaud
- Revue britannique 1836
- Wikipedia
- Si les marcatchous m'étaient contés, par A. Secrétin
- Historique de la forêt française, par O. Berroyer
- Aux origines de la pêche, par JM Touron

# Nos travaux et enquêtes

## LES FAMILLES DE DOUANIERES ET GABELOUS AUX MARCHES

### Peut-être avez-vous des ancêtres douaniers aux Marches ?

La Savoie, après avoir pendant 23 ans fait partie de la France, fut rendue dans ses anciennes limites à la monarchie sarde (traité du 20 novembre de 1815).

Des droits frappent toutes sortes de produits (entrée et sortie, à l'intérieur du territoire sarde).

L'administration des douanes est organisée de façon géographique, en directions, inspections, et sous-inspections. Le découpage a subi quelques variations au cours de la période de 1815-1860, date de l'annexion.

Le groupe de généalogie a trouvé des familles de douaniers dans l'état-civil :

*En 1816 : Famille DE SAINT-BONNET Félix Dominique employé de la Douane et LANIN (née à Verceil)*

*En 1818 : Famille BESTENTI Georges Ferdinand Nicolas douanier marié le 11-7-1818 aux Marches avec VALLIER Marie Anne ; 4 enfants trouvés (dont deux exerçaient la profession de douaniers) dans l'état-civil et le recensement de 1848 ; famille dont de nombreux descendants habitent encore au village :*

*En 1818 : Famille LEBOUTEUX Antoine, décédé le 8-3-1838 aux Marches, secrétaire commissionnaire aux Douanes ; marié à MALCON Marie Thérèse Constance.*

*En 1829 : Famille DARDE Antoine, préposé, marié à GURINGILA Cécile.*

*En 1838 : Famille MOREL Jean Pierre, employé aux Douanes, marié à GRIVAUD Jeanne.*

*En 1838 : Famille DUBIED (DUBIE) Joseph, employé aux Douanes, marié à BAUD (BEAUD) Françoise.*

*En 1839 : Famille ROCHAS Antoine, commissionnaire aux Douanes, marié à GUIFFREY Françoise.*

*En 1840 : Famille ROLLA(Z) Joseph Louis, employé à la Douane, marié le 7/10/1840 aux Marches à CHEVALLIER Marie.*

*En 1841 : Famille ARANDEL Joseph, brigadier aux Douanes, marié à GABIED Marie Rose.*

*En 1842 : Famille COCHET Joseph, sous-brigadier des Douanes, marié à FLEURET (FLORET) Anthelme (de Chignin).*

---

*En 1843 : Famille PEVERELLI Louis, receveur des Douanes, marié à DUBDREUIL DE SACONNAIS Pauline.*

*En 1843 : GELOTTIER Joseph né à Albens, crocheteur à la Douane, veuf de REVIL Antoinette.*

*En 1844 : Famille BOISAT Jean François, sous-brigadier des Douanes, marié à SOCQUET Anne.*

*En 1844 : Famille COLLIARD Claude, préposé à la Douane, marié à LENTIN Eugénie.*

*EN 1845 : GARIBALDI Joseph (né à Gênes), visiteur à la Douane, marié à BUFFETTI Thomasse.*

*En 1846 : Famille BOTEPOS Léopold, commissaire de brigade, marié à BELLEMIN Magdeleine.*

*En 1848 : Famille BOURGEOUX Claude Maurice, emballeur à la Douane, marié à VEUILLAN Marie.*

*En 1851 : Famille JACQUET Etienne, préposé à la Douane, marié à METRAL Claudine.*

*En 1851 : Famille PAVISE Jean-Baptiste (veuf Françoise FAVRE), marié le 26/11/1851 aux Marches avec VIAL Ursule (de Chapareillan).*

*En 1852 : Famille PRALON Charles, commissionnaire à la Douane, marié à BOUVIER Pierrette.*

*En 1852 : Famille MASSONI Charles Joseph Thomas, visiteur à la Douane, marié à BENNET Adélaïde.*

*En 1854 : Famille BOCHATON Louis, préposé à la Douane, marié à MATRINGE Marie.*

*En 1857 : Famille AMORETTI Alysse Clément, receveur aux Douanes, marié à MARTIN Victorine.*

*En 1860 : Famille BLAIS Joseph Marie, receveur aux Douanes, marié à FALLOT Joséphine.*

*En 1860 : Famille BERTHET François, brigadier à la Douane, marié à PRAS Louise.*

La Douane est organisée en services sédentaires qui comprennent les receveurs et les employés des bureaux, et en services actifs formés de brigades de préposés aux douanes.

Voici les différents emplois aux Douanes. Les salaires étaient payés en Livre savoyarde.

**Pour les hommes :**

*Portier : BESTENTI (sans Prénom), portier à la Saline Royale de Myans (nommé le 01-8-1833- retraité le 01-01-1838).*

*Emballleur : BOURGEOUX Claude Maurice (paye 540 ; utili tolerati 250 sur le factage).  
MOREL Jean Pierre (paye 540 ; casuel 300).*

*Visiteur : AMORETTI Clément (paye 1400 en 1858).*

*Crocheteur : GELOTTIER Joseph.*

---

*Secrétaire-commissionnaire : LEBOUTEUX Antoine.*

*Préposé : BOCHATON Louis en 1857.*

*Receveur : BLAIS Joseph (paye 2000 à temps complet en 1858).*

*Commissaire de Brigade : PRALON Charles (paye 1000 en 1851).*

*Sous-brigadier : COCHET Joseph en 1845.*

*Brigadier : ARANDEL Joseph en 1843.*

**Pour les femmes :**

*Visiteuse : METRAL Claudine épouse JACQUET (Paye 180 en 1859).*

*De nombreux couples étaient employés à la Douane (quelques exemples aux Marches) :*

*COLLIARD Claude (préposé) et LENTIN Eugénie (visiteuse).*

*JACQUET Etienne (préposé) et METRAL Claudine (visiteuse).*

*MOREL Jean-Pierre (emballeur) et GRIVAUD Jeanne (visiteuse).*

*ARANDEL (brigadier) et GABIEZ Rose Marguerite (visiteuse).*

Les douaniers en poste aux Marches n'étaient pas originaires du village et venaient de Turin, du Faucigny, du Genevois, du Chablais d'Asti, de Gênes.... Ils changeaient souvent de douanes au cours de leur carrière. :

*En 1855 : les douaniers étaient répartis dans divers postes-frontière dans la commune des Marches :*

*BERTHET François ; BURLET François (Les Marches-Apremont).*

*BOCHATON Louis ; BRUN Jean (Les Marches-Saint André).*

*DIDIER Pierre ; JACQUIER François (Les Marches).*

*JACQUIER François (Les Marches).*

Nous avons privilégié les douaniers inscrits dans l'Etat-Civil des Marches afin de vous aider dans vos recherches généalogiques. Nous possédons une liste plus complète de gabelous et douaniers exerçant aux Marches de 1816 à 1860.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez vous renseigner auprès du groupe de généalogie de l'association.

*Marie-Odile Laurent*

Sources :

Etat-Civil des Marches  
Archives Départementales de la Savoie : Fonds Sarde (Douanes et Gabelles)  
Archives départementales de la Haute-Savoie (article Martine SIMON-PERRET)  
« Histoire des Marches » (Ghislain GARLATTI)

# Histoire locale

## La Société d'Assurance Mutuelle Agricole des Marches

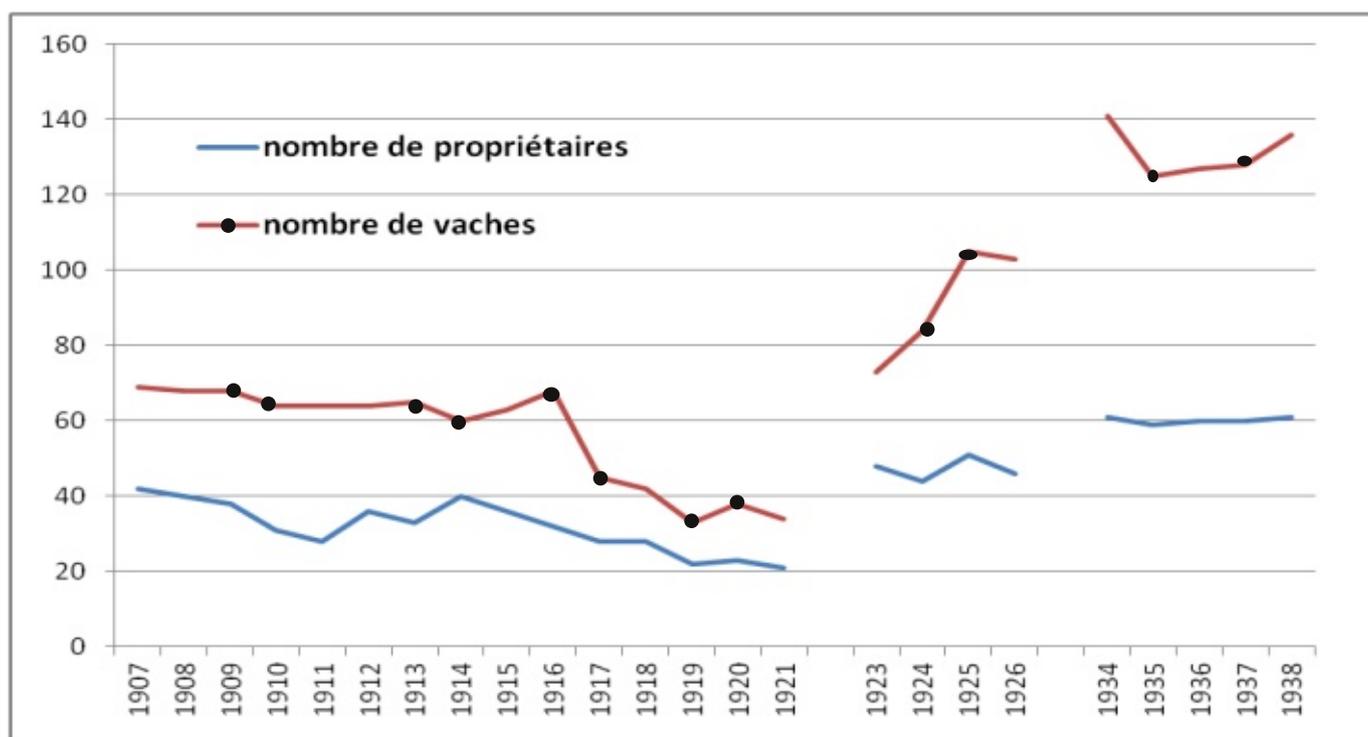
Complément à l'article paru dans le bulletin N°14 de novembre 2013

Joëlle Fernandès qui nous avait adressé l'été dernier les cahiers de la mutuelle bovine du village, qu'elle tenait de son arrière grand-père Marcel Pégaz, ancien Maire, nous a aussi transmis cet hiver un petit carnet qui complète les données recueillies jusque là. Ce sont les « Comptes », recettes et dépenses des années 1923, 1924, 1925, 1926. Il s'agit d'un cahier de poche de 72 pages très largement annoté et rempli de calculs, y compris la couverture. Ecrites au carbone, à l'encre ou au crayon bleu, les informations et opérations mathématiques sont nombreuses. C'est vraisemblablement le calepin de travail sur lequel Marcel Pégaz notait et calculait, au jour le jour, les comptes de la mutuelle.

Dans cet ensemble nous découvrons pêle-mêle des détails de compte ; « frais de voyage » ; « frais de téléphone » ; vente de vaches pour les années 1918, 1919, 1920. Ce carnet prend en compte essentiellement la période de 1923 à 1926. Une nouvelle fois nous retrouvons les noms des propriétaires, la valeur et l'âge de leurs vaches.

C'est une période importante pour la mutuelle qui sauve la structure d'un long déclin.

Nous constatons à la lecture de ce document que les 16 vaches du château sont comptées dans la mutuelle dès 1920, ce qui représente un soutien de poids à la structure associative. Le cheptel assuré passe de 73 à 103 vaches, soit 30% d'augmentation en 3 ans. En 1925, sur les 82 familles inscrites sur ce carnet, 51 ont au moins une vache (62 % adhéraient donc à la mutuelle).



Evolution du nombre de vaches par propriétaire de 1907 à 1938



Les années 1920 voient également la naissance de la Coopérative fruitière qui va renforcer la synergie autour de l'économie bovine.

*Ghislain GARLATTI*

Le groupe de généalogie envisage de donner une conférence sur **les moulins et les meuniers aux Marches**. Votre aide serait précieuse si vous pouviez nous apporter vos connaissances et des documents (témoignages, photos de famille, de bâtiments... que nous scannerons et vous rendrons rapidement).

Si vous souhaitez en savoir plus sur vos ancêtres meuniers, nous vous aiderons à débiter une recherche généalogique et la finaliser.

Marie-Odile LAURENT



Saint-André, au hameau de Pralognan, Savoie, le moulin à grain

# Intermède patoisant

## SHANSON DI MARSHAN D'VIN D' MACHE

### I

Pè.è l'ovré, don la ptchiouta borsa  
 Ne pou prétèdre i vin fin d'Opramon,  
 Dèpoé Bassè on zhor d'è pré ma corsa,  
 É tché Shapot d'è trovo di vré bon.  
 Pè lo shanouén' a l'umeur passifika,  
 Montarmino m'a bayé di klarè,  
 É pè gari,m'n'umeur mélankolika,  
 A Mon-m'lian(bis), d'è denio tché Ponsè.

### Reklan

Z'éfan,chi mo pontè, vèni don vé mè bôssé  
 Totè plèné d' vin se zhoènéreu,s' fin,  
 Ké riè kè d'y pèssò, l'éga vin-t-a la bosha !  
 Dè si marshan dè vin, marshan dè vin !

### II

L'ivér kè vin, pè m'djié dè shotanyè  
 De vo bayerè di vin de lo-z-Abi,  
 Cho de Cartan', kè krè dzo la montanya,  
 K'on bô matin, seuta k'mè on kabri.  
 Sè vo volié, lo z'éfan, kok chouza  
 Dè chikandor kè seutèze i plantchié,  
 Tché Monchu Grou, on zhor chi la pelouza,  
 Dè déboutchia(bis), di bon vin de Sèssé.

### III

Kom de sé kè noutrè brovè damè  
 A Shanbery omon biè la dossèr,  
 A Marètè, a Lucè tché de Boènye,  
 I m'on baya di musca la likèr.  
 On zhor anfin a Sè Djian dè la Pourta,  
 De lo soifan pè adeusi le sor,  
 Di Paradi pè lo z-uvri la pourta,  
 De fo boutchié (bis)dè bon vin de la Mor.

Chanson de J.ROUSSEAU (Air : « Les Allobroges »), revu et transcrit en Patois des Marches Myans  
 par le groupe Patois de Mémoire et Patrimoine des Marches. Les Marches le 3 novembre 2013

Jean DARDIER

## CHANSON DU MARCHAND DE VIN DE MACHE

### I

Pour l'ouvrier, dont la petite bourse  
 Ne peut prétendre au vin fin d'Apremont,  
 Depuis Bassens, un jour j'ai pris ma course,  
 Et chez Chapot j'ai trouvé du vrai bon.  
 Pour les chanoines à l'humeur pacifique,  
 Monterminod m'a fourni du claret.  
 Et pour guérir, mon humeur mélancolique,  
 A montmélian (bis) j'ai dîné chez Poncet.

### Refrain

Enfants, sur mes pontets, venez donc voir mes bosses  
 Toutes pleines d'un vin si généreux, si fin,  
 Que rien que d'y penser, l'eau vient à la bouche !  
 Je suis marchand de vin, marchand de vin !

### II

L'hiver prochain, pour manger des châtaignes,  
 Je vous donnerai du vin des Abymes,  
 Celui de Cartan, qui pousse sous la montagne,  
 Qui un beau matin, sauta comme un cabri.  
 Si vous voulez, les enfants, quelque chose  
 De chicandard qui sautasse au plancher,  
 Chez Monsieur Gros, un jour sur la pelouse,  
 J'ai débouché (bis) du bon vin de Seyssel.

### III

Comme je sais que nos belles dames  
 À Chambéry aiment bien la douceur,  
 À Marestel, à Lucey chez de Boigne,  
 Ils m'ont donné du muscat la liqueur.  
 Un jour enfin à Saint Jean de la Porte,  
 Des buveurs pour adoucir le sort,  
 Du Paradis pour leur ouvrir la porte,  
 Je fais boucher (bis) du bon vin de la Mort.

# Histoire d'un marcheru

## Histoire de Joseph Vallier ayant immigré au Québec au XXème siècle

Je suis Joseph VALLIER, fils de Marie PERNET et de VALLIER François.

Né en 1925, le second d'une fratrie de 2 enfants, je suis devenu orphelin de père à l'âge de 10 ans.

Pour subvenir aux besoins de ma famille, des agriculteurs domiciliés au Bourg, « derrière la Ville », j'ai abandonné l'école lorsque j'ai obtenu mon certificat d'étude primaire.



Joseph Vallier

A l'âge de 14 ans, j'ai repris l'exploitation agricole de mes parents chapoté par mon grand-père maternel homme très dur aussi bien avec les autres qu'envers lui. Après la Seconde guerre mondiale, j'ai décidé de moderniser l'exploitation. Devant les difficultés de trésorerie insuffisante et la frilosité des banques ce projet n'a pu être mené à bien dans sa totalité. J'ai envisagé alors de m'associer avec mon beau-frère

Miroslav REMEC dit *Antoine* pour monter une entreprise de transport. Ce projet a dû être abandonné par manque de financement.

En 1951, j'ai décidé de quitter mon village et je suis parti au Québec où le gouvernement canadien cherchait des agriculteurs pour exploiter de grandes fermes.

A mon arrivée à Montréal durant l'hiver, j'ai commencé par être employé au déblayement de la neige dans les rues de la ville. C'était très dur. Le printemps venu, les conditions d'exploitation des fermes n'étant pas tout à fait comme annoncées, j'ai décidé de choisir une autre voie. C'est ainsi que j'ai été embauché comme soudeur dans une entreprise de transport.

En 1953, souhaitant évoluer professionnellement, j'ai répondu à une annonce de la compagnie IRONORE \* (société d'exploitation minière). J'ai participé à la construction de la voie ferrée\*\* qui devait amener le minerai de fer de la mine jusqu'au port de SEPT ÎLES à 600 km plus au sud dans la province de Québec, C'était un travail très dur car nous travaillions par grand froid (-45°C). Mais je l'avais voulu et je ne me plaignais pas.

En 1966, j'ai rencontré Andrée qui va devenir mon épouse en 1967.

Mon évolution professionnelle dans la compagnie IRONORE m'a permis de travailler au service Entretien puis au service Formation où j'ai terminé ma carrière professionnelle.

Mais tous les 5 ans, je revenais en vacances en France et je n'oubliais pas mon village natal de Les Marches, heureux de retrouver ma famille et mes amis.

Je suis resté sportif jusqu'à mon décès en février 2006 : ski de « randonnée » (ski de fond), natation et jeu de quilles (bowling) l'hiver, vélo et jardinage à la belle saison.

J'ai toujours aimé voyager à la découverte du monde.

*Jean-François REMEC, neveu de Joseph Vallier*

\*La compagnie IRON ORE fut fondée en 1949, elle était issue d'un partenariat entre le Canada et les États-Unis. C'est maintenant un consortium constitué de Mitsubishi Corporation, Rio Tinto et Labrador Iron Ore Royalty Company. Ayant son siège social à Montréal, CIO exploite depuis ses débuts une mine de fer à Labrador City, à laquelle se sont ajoutés au fil des ans des activités de concentration et de bouletage du minerai.

\*\* La ligne principale du chemin de fer QNS&L est inaugurée.

Le 15 juillet 1954, la première expédition ferroviaire de minerai de fer quitte la gare de triage Schefferville - pour Sept-Îles.

# Actualités

## Assemblée générale de l'association « Mémoire et Patrimoine de Les Marches »

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 24 janvier 2014, en présence de 21 membres. 22 procurations ont été signées, 25 personnes étaient absentes et/ou excusées sur 68 adhérents.

Après l'approbation du compte-rendu d'activité moral et financier, chaque responsable de groupe de travail a pu exprimer les temps forts de l'année écoulée et les projets 2014.

Ghislain Garlatti, suivant ses souhaits, a demandé à être remplacé après 7 ans de bons et loyaux services. Après un tour de parole de chacun des membres présents, pour pourvoir à la succession, le nouveau bureau est constitué de Noëlle Merlet (présidente), d'André Bertholet (trésorier), et Nadezdha Slavova (secrétaire).



### Petit rappel des buts de notre association :

- Lutter contre le pillage et la destruction du patrimoine local,
- Favoriser et soutenir la recherche et l'étude de ce patrimoine dans des cadres précis et légaux,
- Sensibiliser la population à son patrimoine et exposer publiquement l'ensemble des travaux qui seront accessibles gratuitement par tous,
- Organiser des expositions et des manifestations publiques sur la commune,
- Réaliser des fouilles et sondages archéologiques,
- Aider à la généalogie,
- Partager la mémoire collective communale,
- Réaliser une banque de données, rassemblant et cataloguant les informations et documents utiles à l'étude du patrimoine communal.

## LES MARCHES

Art. DL 22/04/2014

### Incendie au Lac Sablé : un bilan lourd pour la nature

**D**imanche, la présidente de l'association Mémoire et patrimoine des Marches, Noëlle Merlet s'est rendu sur le secteur du Lac Sablé, le site incendié le 15 avril dernier.

Plusieurs départs de feux s'étaient déclarés dans une aire de 37 hectares située au-dessus des lignes à très hautes tensions. Ils avaient nécessité pendant plusieurs heures l'intervention des pompiers de Montmélian, Chambéry et Pontcharra. Les causes de l'incendie ne sont toujours pas connues.

Les dégâts sont nombreux. Les roselières du petit et du grand Lac Sablé (3 ha au total), les

sous-bois et plusieurs arbres ont été réduits en cendres.

Ce secteur sauvage, apprécié du groupe nature de l'association Mémoire et patrimoine est classé en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique.

Il est répertorié comme une importante zone humide de la commune.

La présidente de l'association va prendre contact dans les prochains jours avec le conservatoire du patrimoine.

Malgré les dégâts, la présidente garde courage. « C'est aujourd'hui un décor apocalyptique, mais la nature reprendra ses droits. »

Ghislain GARLATTI

A ce sujet un contact a été pris avec M. Miquet (Responsable du service scientifique, au CEN Savoie\*).

Il nous rappelle qu'un incendie a des incidences sur la faune, la flore, le sol.

Les conséquences d'un incendie, peuvent être immédiates : modification du paysage, disparition d'espèces animales ou végétales.

**La faune** : les espaces incendiés qui auparavant offraient un abri protecteur à toutes sortes d'animaux, trouvent leurs équilibres menacés.

**La flore** : les arbres brûlent, les végétaux également, certaines graines sont très résistantes au feu, d'autres pas, empêchant une nouvelle génération de voir le jour, parfois il s'agit de plantes appartenant à des espèces rares (orchidées par exemple).

**Le sol** : les arbres jouent un rôle dans la fabrication même du sol par la décomposition des feuilles tombées se transformant en humus, les cendres, elles, en trop grande quantité peuvent se montrer nocives.

*Sans doute reprendrons-nous contact avec le CEN à l'occasion d'une future conférence qui pourrait porter sur le patrimoine naturelle et sa préservation : car la préservation du patrimoine naturel passe par un partage des enjeux et des objectifs de protection, par tous.*

#### Qu'est-ce que le Cen Savoie ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (Cen Savoie, anciennement CPNS) est une association Loi 1901 au service de la biodiversité savoyarde, créé en 1991. Le Cen Savoie a deux objectifs statutaires :

- Technique : sauvegarder et gérer les milieux naturels du département de la Savoie qui présentent une richesse floristique et faunistique reconnue ;
- Pédagogique : porter à connaissance de tous publics les éléments constitutifs de ce patrimoine.

# Vie associative

## Réunions de l'association

Réunion de l'association le deuxième vendredi de chaque mois

Accueil de la bibliothèque le 2ème vendredi du mois à 18h espace Bellegarde

1er et 3ème jeudi du mois à 18H réunion du groupe patois à l'espace associatif

## Agenda

### GENEALOGIE

#### Les origines de votre famille vous intéressent ?

Nous vous invitons le samedi 22 juin 2013 pour une journée généalogique dans la salle communale de Bellecombe (commune de Chapareillan) pour approfondir vos recherches.

Seront présents les associations et les groupes de généalogie des villages proches des Marches (Savoie et Isère).

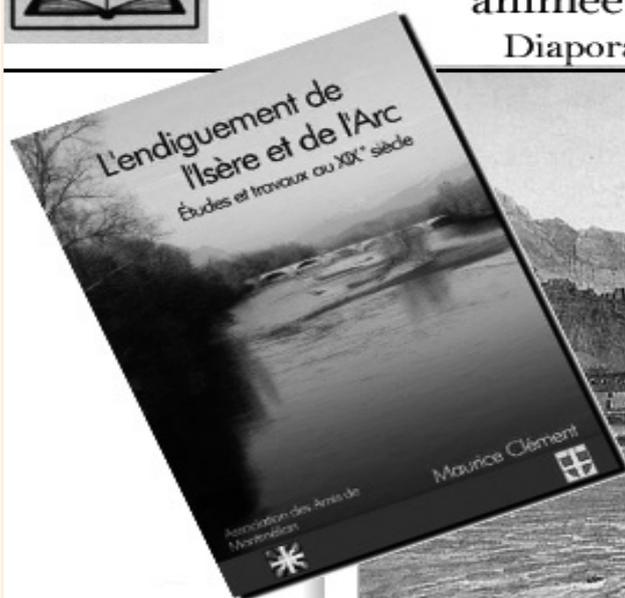
Cette journée est organisée par le cercle généalogique du Dauphiné. Des affiches et des dépliants seront déposés dans notre village avec plus de détails.

Marie-Odile LAURENT



**Mémoire et Patrimoine de Les Marches,**  
vous invite à une conférence sur les digues de l'Isère  
animée par Maurice Clément

Diaporama avec photos inédites



**Samedi 31 Mai**  
**à 17H, à la Mairie**  
**de Les Marches**  
Salle Saint-Maurice





et son groupe **NaTuRe** vous invitent  
à une **manifestation gratuite**



# TROC AUX PLANTES

entre particuliers  
**samedi 24 mai 2014**  
**Les Marches**

Que vous soyez jardinier avéré ou novice, venez troquer vos graines, bulbes, semis, boutures, jeunes plants en godet, revues et livres, recettes originales, petit matériel de jardinage ... ou tout simplement des astuces de jardinier !

Et même si vous n'avez rien à échanger, venez pour un moment convivial, vous ne repartirez pas les mains vides !



***Rendez-vous de 10h00 à 12h00 sur le square Amédée V  
(devant l'école publique Crincaillé)***

Renseignements et inscriptions : [memoire.patrimoine@gmail.com](mailto:memoire.patrimoine@gmail.com)  
Mode d'emploi sur <http://patrimoinelesmarches.toile-libre.org>